

Hebdo Canada

Volume 1, N° 51

le 26 décembre 1973



Ottawa, Canada.

Le Canada veut atteindre son autonomie en matière énergétique d'ici dix ans, 1

Refonte du programme d'entraînement des pilotes des Forces canadiennes, 3

Protocole d'entente avec le groupe des commis fédéraux, 4

Deux autres timbres consacrés aux Indiens, 4

Le commerce Canada-Venezuela, 5

L'aide au développement, 5

Index trimestriel — octobre-décembre 1973, 6

Le Canada veut atteindre son autonomie en matière énergétique d'ici dix ans

“L'objectif que la nouvelle politique pétrolière nationale se propose d'atteindre d'ici la fin de la présente décennie, c'est l'autonomie du Canada en matière de pétrole et de produits pétroliers” a déclaré le premier ministre Trudeau dans un discours à la Chambre des communes le 6 décembre.

Deux des principales propositions faites par le premier ministre sont la création d'une société nationale des pétroles, c'est-à-dire d'une société d'État chargée d'accélérer la prospection et l'exploitation du pétrole, et la construction d'un oléoduc en direction de Montréal pour desservir cette ville et d'autres centres de l'Est du pays. Le Canada essaiera aussi de conserver suffisamment de réserves pour continuer à exporter du pétrole vers les États-Unis.

Voici des extraits de la déclaration de M. Trudeau:

...Ma tâche immédiate sera de présenter à la Chambre certaines propositions qui jetteront les bases d'une nouvelle politique pétrolière nationale. L'objectif que cette politique se propose d'atteindre, d'ici la fin de la présente décennie, c'est l'autonomie du Canada en matière de pétrole et de produits pétroliers.

Dans l'intervalle, il nous faut créer au Canada les installations nécessaires pour garantir l'approvisionnement et nous prémunir contre une crise semblable à celle qui nous menace. En poursuivant cet objectif, le Gouvernement essaiera également de conserver suffisamment de réserves pour continuer à exporter du pétrole vers les États-Unis et de faire en sorte que le Canada reste un débouché pour les fournisseurs étrangers sur qui il peut compter.

Notre nouvelle politique aura pour effet d'abolir la ligne Borden. Dorénavant, le marché canadien du pétrole ne sera plus divisé en deux, à savoir une partie qui utilise le pétrole canadien, l'autre le pétrole importé. Ainsi nous aurons non plus deux politiques pétrolières, mais une seule. Les provinces de l'Ouest auront un débouché garanti pour leurs excédents de production et les provinces de l'Est seront assurées de leur approvisionnement.

Éléments de la nouvelle politique
La création d'un marché intérieur national pour le pétrole canadien est un élément essentiel de cette nouvelle politique. S'y ajouteront, premièrement

un régime de prix qui stimulera suffisamment la mise en valeur de nos ressources pétrolières; deuxièmement, des mesures visant à assurer que tout surcroît de profit et de revenus, attribuable à toute hausse des prix, serve la sécurité et l'autonomie de nos approvisionnements; troisièmement, la création d'une société nationale des pétroles, c'est-à-dire une société d'État chargée principalement d'accélérer la prospection et l'exploitation; quatrièmement, la construction à bref délai d'un oléoduc de capacité suffisante pour desservir Montréal et, au besoin, d'autres centres de l'Est du pays; cinquièmement, enfin, l'intensification de la recherche sur les techniques d'exploitation des sables bitumineux afin d'en hâter la pleine mise en valeur.

J'ai l'intention de présenter ces propositions à la réunion des premiers ministres des Gouvernements fédéral et provinciaux. Je proposerai aux premiers ministres des provinces que la conférence ait lieu les 22 et 23 janvier, immédiatement avant la réunion des ministres des Finances qui est prévue pour les 24 et 25 janvier. Entre-temps,

